

MADP Assurances, notre volonté, être le partenaire des professionnels !

MADP Assurances, une entreprise à taille humaine spécialisée sur les risques professionnels depuis 130 ans. Nous proposons une large gamme de produits permettant de préserver l'activité professionnelle, les biens et la santé, tout en maintenant une excellente qualité de services.

Société d'assurance mutuelle sans but lucratif, nous mettons tout en œuvre pour répondre aux attentes des professionnels tout en conservant nos valeurs mutualistes.

Nous construisons chaque jour une relation de fidélité et de confiance avec l'ensemble de nos sociétaires, telle est notre culture d'entreprise !

Une assurance créée par des professionnels
pour des professionnels !

C'est pourquoi plus de 13 000 sociétaires
nous font déjà confiance !



SERVICE SOCIÉTAIRES

01 53 20 17 01
contact@madpdirect.fr

madpdirect.fr

Plateforme
digitale

MADP
MUTUELLE D'ASSURANCE DES PROFESSIONNELS

44 avenue George V - TSA 10105 - 75802 Paris Cedex 08
Tél : 01 53 20 17 17 - Fax : 01 42 81 94 86

Société d'assurance mutuelle agréée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le n°4030364
Entreprise régie par le code des assurances
SIRET 784 394 371 00024 - NAF 6512 Z



Souriez !

MADP Assurances,
protège votre **activité** !

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE



Plateforme digitale
MADP Assurances

madpdirect.fr

Le savez-vous ?

Quels que soient son ancienneté, sa taille, son secteur d'activité, toute entreprise est exposée à des risques.

MADP Assurances a conçu un contrat sur-mesure :

LE CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE



DESTINÉ AUX **ENTREPRISES**
DE 9 SECTEURS D'ACTIVITÉ

Vente & Commerce - Informatique & Technologie
Publicité, Média, Art & Étude de marché - Conseil
Enseignement - Soins, Beauté & Bien-être Professionnels de santé
Service à la personne - Service aux entreprises



POUR **GARANTIR**
LES RISQUES, LES BIENS ET
LES MATÉRIELS PROFESSIONNELS



EN CAS DE **DOMMAGES CAUSÉS AUX CLIENTS,**
OU À DES TIERS, D'ERREURS OU D'OMMISSIONS,
DE CYBER EXTORSION...



Les points forts

MADP Assurances, spécialiste depuis plus de 130 ans de l'assurance responsabilité civile, dispose d'une équipe de gestionnaires à votre écoute pour vous accompagner dans vos choix d'assurance.

GARANTIES ET SERVICES DU CONTRAT

 100% DIGITAL Plateforme simple et souscription en ligne	 SUR-MESURE Choix du montant et de la durée d'indemnisation	 RESPONSABILITÉ CIVILE professionnelle & exploitation	 PROTECTION JURIDIQUE Prise en charge des frais de défense	 ASSISTANCE en cas de malveillance informatique
--	---	---	--	---

EN OPTION

 BRIS DE MOBILIERS ET DE MATÉRIELS PROFESSIONNELS	 MALVEILLANCE INFORMATIQUE - CYBER	 BIENS CONFIEÉS PAR LE CLIENT
--	---	--



Souscription 100% digitale,
signature électronique en toute sécurité
www.madpdirect.fr

Le tableau des garanties

	GARANTIE	MONTANTS ASSURÉS par année d'assurance et par sinistre	FRANCHISE
Responsabilité civile professionnelle			
Tous dommages confondus dont :			250 € par sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	En inclusion	Entre 100 000 € / 500 000 €	Sans Franchise
- Dommages corporels			
Responsabilité civile Exploitation à l'égard des tiers et Responsabilité civile Employeur à l'égard des tiers, de la sécurité sociale et de vos préposés			
Tous dommages confondus dont :		6 000 000 € / sinistre 12 000 000 € / année d'assurance	Sans franchise <i>pour les dommages corporels</i>
- Dommages matériels	En inclusion	850 000 €	250 € / sinistre
- Dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels		375 000 €	
- Dommages immatériels non consécutifs à des dommages matériels		120 000 €	Sans Franchise
- Conséquences de la faute inexcusable de l'employeur		1 500 000 €	
Responsabilité civile Atteinte à l'environnement			
Tous dommages confondus dont :		400 000 €	
- Dommages matériels	En inclusion	100 000 €	
- Dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels		50 000 €	Sans franchise
- Dommages immatériels non consécutifs à des dommages matériels		25 000 €	
- Remboursement des dépenses engagées par l'assuré pour procéder aux opérations de neutralisation, isolations et élimination des substances polluantes		25 000 €	
Protection juridique			
Tous dommages confondus :			
- Bibliothèque digitale	En inclusion	Soit 20 000 € / 50 000 €	Sans franchise
- Informations juridiques			
- Mises en relation avec des avocats partenaires			
- Protection juridique			
Assistance en cas de malveillance informatique			
Service d'assistance téléphonique en cas d'attaque informatique, afin de vous apporter une aide d'urgence pour déployer les contre-mesures permettant de limiter l'attaque informatique et de préconiser des actions de remédiation à court terme.	En inclusion	24h/24 7j/7	Sans franchise
Malveillance informatique - Cyber			
Tous dommages confondus dont :			10% du capital assuré / sinistre
- Atteinte aux informations et reconstitution des données	En option	Jusqu'à 100 000 €	10% du capital assuré
- Protection des données personnelles et notification			
- Cyber-extorsion de fonds			
- Responsabilité civile			4 jours
- Perte d'exploitation			
Matériel informatique et mobilier professionnel			
Tous dommages confondus	En option	Jusqu'à 75 000 €	3% du capital assuré /sinistre
Biens confiés			
Tous dommages confondus	En option	Jusqu'à 75 000 €	3% du capital assuré /sinistre
CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ			
- Avoir un chiffre d'affaires annuel consolidé HT inférieur à 5 000 000 € ;	- Ne pas avoir déjà souscrit un contrat d'assurance couvrant les mêmes risques ;	et ne pas avoir connaissance, après enquête, de circonstances susceptibles de mise en cause ces mêmes responsabilités ;	
- Exercer une des activités listées à l'article 1.3.1 des présentes conditions générales.	- Ne pas avoir fait l'objet au cours des deux dernières années et/ou ne pas faire l'objet d'une procédure d'alerte, d'une procédure préventive et confidentielle de règlement amiable des créances en cas de difficultés financières (mandat ad hoc)	- N'avoir subi aucun Sinistre touchant les biens assurés au cours des deux dernières années, que ce Sinistre ait été indemnisé ou non ;	
- Être immatriculé en France Métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou la Réunion ;	- Ne pas avoir fait l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de toute procédure similaire ;	- N'avoir subi aucun Sinistre avéré ou potentiel concernant une cyber-attaque ou une atteinte de son système informatique ;	
- Ne pas avoir de filiales immatriculées en dehors de la France Métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou la Réunion ;	- Ne pas avoir fait l'objet, au cours des trois dernières années, de réclamations mettant en jeu les garanties suivantes :	- Ne pas intervenir sous le couvert d'une société de portage salarial ou d'une coopérative/couveuse ;	
- Ne pas prendre d'engagement contractuel relevant des juridictions autres que celles de la France Métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou la Réunion ;	- Responsabilité civile professionnelle	- Ne pas assurer de téléphones portables, smartphones, tablettes, etc.	
	- Responsabilité civile exploitation		